

11 novembre 2009

**AVIS DU CCR-EOS SUR LES PROPOSITIONS DE GESTION
POUR LES STOCKS DE LANGOUSTINES DES ZONES VI ET VII EN 2010**

1. CONTEXTE

AVIS DU CIEM POUR LES ZONES VI ET VII

Les avis du CIEM proposaient une réduction de 50 % des TAC pour les stocks de langoustines des zones VI et VII en se basant sur l'adoption d'un taux de mortalité par pêche ciblé révisé de F_{0,1} et des déclinés perçus des niveaux de stocks dans les différentes unités fonctionnelles qui composent les pêcheries.

Cependant, certains membres du CCR-EOS ont noté que cette perception du déclin de l'état des stocks de langoustines pourrait ne pas être tout à fait exacte, car le volume des débarquements indiqué dans le dernier rapport du CIEM s'est révélé bien inférieur à ceux enregistrés par les flottes nationales¹. Ceci signifie qu'il y a un volume de captures et de débarquements supérieur à ce qui figure dans le rapport du CIEM, et que par conséquent, un examen de l'évaluation des stocks est nécessaire, étant donné que les chiffres réels utilisés pourraient entraîner des erreurs sur la perception du stock tel qu'indiqué dans le document officiel de la Commission.

DOCUMENT DE CONSULTATION DE LA COMMISSION

La Commission de l'UE a publié un document de consultation sur les langoustines, faisant une analyse de l'état des populations dans les diverses zones fonctionnelles qui comprennent les zones de gestion, et a appliqué l'analyse F_{0,1} du CIEM à ces stocks concernant la déclaration de politique générale de la Commission sur la définition des TAC et des quotas. Ce document a conclu que 30 % des TAC étaient en ordre dans la zone VII et 15 % dans la zone VI.

Le document (révisé et corrigé) de la Commission proposait une fermeture totale pour 2010 d'une vaste zone qui comprenait les principales zones du Banc Porcupine où l'on pêche des langoustines.

Le CCR-EOS a agi avec une urgence extrême pour réunir un groupe de réflexion sur le sujet pour pouvoir prodiguer des conseils adéquats.

PROPOSITION DE LA COMMISSION SUR LES TAC ET QUOTAS POUR 2010 ET MESURES ASSOCIEES

Les propositions de la Commission pour 2010 ont été publiées en intégrant l'approche présentée dans le document de consultation, à savoir une réduction de 30 % et de 15 % des TAC des zones VII et VI, respectivement.

¹ Les conseils du CIEM en 2008 pour la zone FU16 (Banc Porcupine) étaient basés sur un volume de débarquements de 900 t. Le volume de débarquements signalés par les navires anglais et espagnols pour cette zone seule en 2008 a été bien plus élevé.

PROPOSITIONS DU SECTEUR POUR LE BANC PORCUPINE

Les secteurs de la pêche en Espagne et en Irlande, qui comprennent les flottes pour lesquelles la pêche de langoustines du Banc Porcupine est la plus importante, ont rédigé des propositions en vue d'une fermeture saisonnière du Banc Porcupine indépendamment l'une de l'autre, comme réponse crédible au besoin de mesures de gestion urgentes dans ce secteur.

REPONSE DU GROUPE DE REFLEXION DU CCR-EOS

Un groupe de réflexion sur les langoustines a été établi par l'Assemblée générale du CCR-EOS le 28 octobre à Dublin et ce groupe s'est réuni le 3 octobre à Edimbourg.

On notera que la zone IV dépasse les compétences du CCR-EOS et par conséquent, le CCR-EOS s'est penché uniquement sur les zones VI et VII.

2. RECOMMANDATIONS DU CIEM

FONDEMENT DE LA SELECTION DE $F_{0,1}$ COMME PREPOSE POUR LA PME

Le CCR-EOS n'accepte pas le choix de $F_{0,1}$ comme taux de mortalité cible approprié pour les langoustines des zones VII et VI. Alors qu'il y a eu des variations récemment, il est évident que les tendances à long terme des stocks principaux des zones VII et VI, à l'exception de celui du Banc Porcupine, ont été relativement stables sur les données chronologiques à long terme.

Le choix de $F_{0,1}$ est inutilement modéré et peut en réalité être contre-productif si l'on veut optimiser la production équilibrée de ces pêcheries. Le CIEM lui-même a déclaré que « le taux F devrait être compris entre $F_{0,1}$ et F_{max} afin d'optimiser la production moyenne à long terme sans trop risquer la BSR » et qu'un « travail complémentaire est nécessaire pour déterminer si une pêche à un taux de $F_{0,1}$ est conforme à l'objectif de gestion d'optimisation de la production de langoustines ».

L'importance économique de ces pêcheries amplifie la perte globale entraînée par le choix de $F_{0,1}$ plutôt que F_{max} , ce qui est l'alternative rationnelle à court terme jusqu'à ce qu'une PME de pêche plus appropriée soit déterminée. Cet avis est soutenu par des organismes scientifiques nationaux.

Ceci a évidemment des implications pour le fondement des conseils du CIEM et les propositions subséquentes de la Commission pour les TAC de 2010.

Le CCR-EOS demande en particulier à ce que le CSTEP révise le taux de mortalité par pêche à court terme en prenant en compte les éléments biologiques, économiques et relatifs aux pêcheries.

3. ETAT RELATIF DES STOCKS EN 2009

Le CCR-EOS est clairement d'avis qu'il n'y a eu aucune modification significative du statut réel des stocks entre les enquêtes scientifiques de 2008 et 2009 (à l'exception de la zone FU16). Ce qui a considérablement changé est le fondement des conseils donnés pour ces stocks en raison de méthodes révisées.

Le CCR-EOS note que ce fondement, à savoir donner des conseils à court terme sur les objectifs à long terme, n'est pas conforme à de nombreux autres stocks où la prise en compte d'une approche de statu quo ou de précaution sont à la base des conseils à court terme.

On peut noter que pour 2008, l'effort des pêcheries directes de *langoustines* dans la zone VII est de 19 % en dessous de l'effort total observé en 2001, lorsque les premières mesures d'urgence ont été présentées pour les stocks de cabillaud, bien qu'il y ait eu des augmentations de l'effort par certains pays et des réductions par d'autres au sein du schéma global qui nécessite une analyse.

Alors que le CCR-EOS est clairement d'avis que des mesures de gestion significatives doivent être établies dans le Banc Porcupine, il demande au CSTEP et à la Commission d'envisager une position sous-jacente en termes réels.

4. INFORMATIONS RECENTES DES ENQUETES 2009 A PRENDRE EN COMPTE

Le CCR-EOS comprend que le CIEM est actuellement en train d'examiner à nouveau les conseils visant les taux FU15 et FU17 selon les nouvelles informations d'enquêtes qui indiquent que le stock FU 15 a augmenté de 8 % en 2009 et le stock FU 17 a augmenté de 39 % en 2009.

Etant donné l'importance économique de la pêcherie des langoustines et la réduction importante des possibilités de pêche imaginées dans les propositions actuelles de la Commission, le CCR-EOS demande à ce que l'analyse révisée pour 2009 soit reflétée dans les propositions futures de TAC en 2010.

5. CLASSIFICATION SUR L'ÉTAT DES STOCKS SUIVANT LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le CCR-EOS demande à ce que le CSTEP et la Commission révisent la classification de l'état des stocks de langoustines dans la zone VII. Le CCR-EOS est d'avis que la réduction maximale qui pourrait être envisagée conformément à la déclaration de politique générale est de 15 % si la politique de la Commission est correctement appliquée.

Le fait de savoir si cette réduction est en elle-même justifiée à la lumière de la prise en compte de (a) des méthodes scientifiques et (b) des données récentes est ouvert à des questions très sérieuses. Le CCR-EOS est d'avis que la seule zone valide dans laquelle le TAC doit être réduit au vu des informations scientifiques disponibles est celle liée au Banc Porcupine, qui représente moins de 5 % du total des débarquements de la zone VII.

6. ZONES D'AMENAGEMENT

Le CCR-EOS est convaincu du fait que les zones d'aménagement appropriées pour les zones VI et VII sont basées sur l'ensemble de ces zones et non sur des subdivisions, bien qu'une analyse par unité fonctionnelle soit essentielle étant donnée la répartition des stocks. Les zones d'aménagement plus importantes sont nécessaires pour maintenir la flexibilité des flottes de pêche visant les langoustines selon les conditions saisonnières et le marché.

7. FERMETURE SAISONNIERE DU BANC PORCUPINE

Le CCR-EOS rejette la proposition de la Commission consistant en une fermeture annuelle totale car elle la considère excessive en termes de zone géographique et de durée. La longueur et la durée de la fermeture proposée pour cette pêcherie uniquement ferait en effet augmenter le volume de rejets de langoustines prises accidentellement par les flottes visant d'autres espèces. Une telle approche ne serait donc pas cohérente avec l'objectif de réduction des rejets envisagé par la Commission.

Le CCR-EOS, avec le soutien des intérêts de pêche concernés au Royaume-Uni², en France, en Espagne et en Irlande, propose une solution alternative de fermeture saisonnière, qui réduira le taux de mortalité des langoustines (et les rejets) d'environ 70 % dans la zone FU 16.

La fermeture proposée concernerait l'ensemble de l'activité des chaluts de fond pour la période allant du 1^{er} mai au 31 juillet 2010. Cette période coïncide avec les plus fortes périodes de débarquements pour les langoustines ces dernières années et correspond également aux schémas de reproduction clés, ce qui permettrait une reproduction maximale tout en conservant la possibilité d'une pêcherie limitée. Cette analyse est appuyée à la fois par les patrons de bateaux de pêche ayant l'expérience de cette pêcherie et des instituts scientifiques nationaux.

Le CCR-EOS perçoit également des questions en termes de déplacement de la zone à fermer à d'autres sections des zones VI et VII. Le CCR-EOS propose que le schéma de déplacement soit révisé, avec pour objectif de décider d'autres mesures. Le CCR-EOS demande au CSTEP d'étudier la question et d'effectuer une évaluation de l'impact de la fermeture en termes de déplacement de l'effort.

² Certains représentants du secteur de la pêche écossais ont exprimé leur désaccord avec le fait que les délais de fermeture suggérés par le CCR-EOS ne permettaient aucun type d'activité pour les chalutiers en mai/juin.

ID	Lat. Nord	Long. Ouest
A	52° 27'	12° 19'
B	52° 40'	12° 30'
C	52° 47'	12° 39,600'
D	52° 47'	12° 56'
E	52° 13,5'	13° 53,830'
F	51° 22'	14° 24'
G	51° 22'	14° 03'
H	52° 10'	13° 25'
I	52° 32'	13° 07,500'
J	52° 43'	12° 55'
K	52° 43'	12° 43'
L	52° 38,800'	12° 37'
M	52° 27'	12° 23'
Ñ	52° 27'	12° 19'

Tableau 1. Limites de la zone fermée proposée par le CCR-EOS – Coordonnées géographiques.

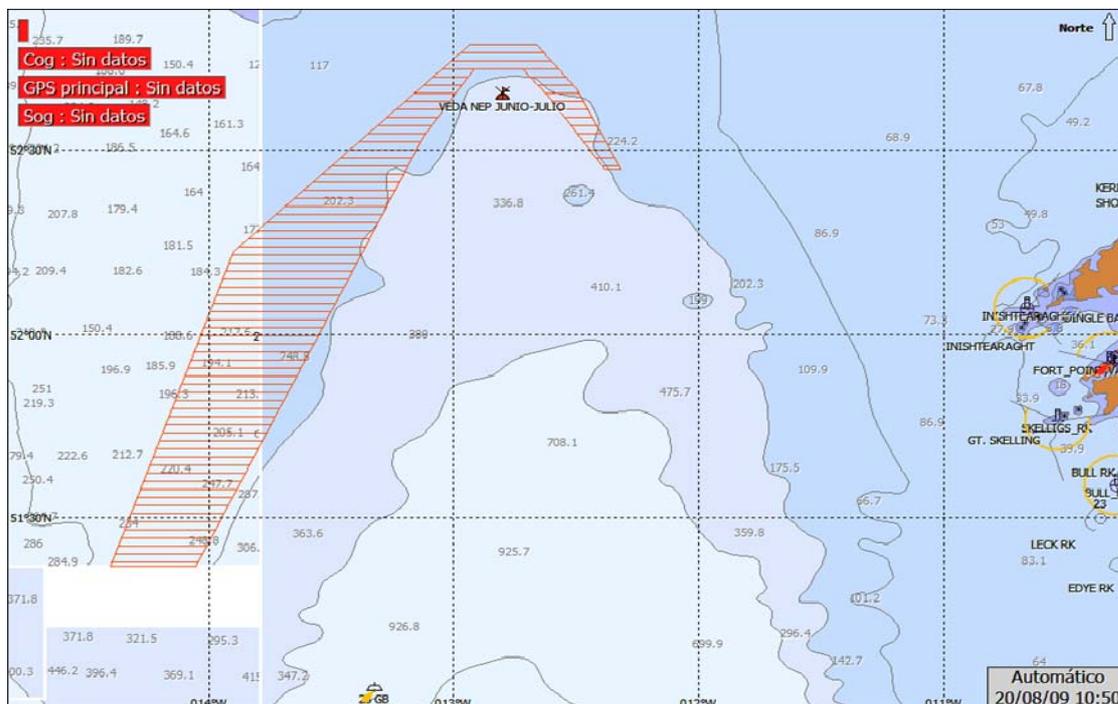


Figure 1. Proposition du CCR-EOS pour une zone fermée aux chaluts de fond sur le Banc Porcupine (du 1^{er} mai au 31 juillet)

Motifs de la fermeture proposée :

- Le CCR-EOS recommande vivement cette approche alternative comme étant conforme aux approches adoptées dans d'autres zones où les stocks de langoustines ont nécessité des fermetures spécifiques.
- Cela permettra d'empêcher la présence d'un élément des pêcheries à une période clé, ce qui est important pour le renouvellement des stocks.
- Cela atténue également, dans une certaine mesure, le déplacement de tout l'effort potentiel qui aurait eu lieu suite à une fermeture annuelle totale.
- La période proposée de fermeture représente la période de pêche la plus intensive pour la zone FU 16
- La zone géographique proposée couvre toutes les zones de pêche principales tel qu'enregistré ces dernières années, étant donné que cette pêcherie est bien établie et clairement délimitée.

Le CCR-EOS demande au CSTEP et à la Commission d'étudier la zone et la période concernées par une fermeture sur le Banc Porcupine à la lumière de la proposition du CCR-EOS susmentionnée, qui est conforme à la réduction des captures au niveau pratique le plus faible tout en minimisant les perturbations pour les autres pêcheries.

8. ANALYSE SCIENTIFIQUE COMPLEMENTAIRE

Le CCR-EOS recommande à la Commission et au CSTEP d'analyser en détail les informations scientifiques fournies par les recherches scientifiques menées par l'Instituto Español de Oceanografía (IEO) dans cette zone depuis 2001, en collaboration avec le Marine Institute (d'Irlande), ainsi que les données obtenues des programmes nationaux d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêche concernés par le règlement sur la collecte de données.

Il est impératif qu'une analyse scientifique complémentaire soit menée afin de contrôler et d'évaluer l'état du stock de langoustines du Banc Porcupine (FU 16). Le CCR-EOS recommande que, en plus de poursuivre le programme d'enquêtes actuel pour assurer une certaine continuité, les instituts scientifiques adéquats effectuent une analyse intensifiée, dont, si possible, une analyse par caméra télécommandée, comme ceci a été fait dans d'autres zones.

9. CONCLUSION

Le CCR-EOS destine ces commentaires, demandes et propositions alternatives au CSTEP, à la Commission et au Conseil des Ministres le cas échéant. Le CCR-EOS se satisfait du fait que sa réponse soit responsable et constructive et réponde aux impératifs biologiques et de gestion clés.